

**POUR INFORMATION**

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Le point sur la mise en œuvre
de l'Agenda global pour l'emploi**

1. Ce document fait le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi, au titre du rapport périodique qu'avait réclamé la commission, lors de son adoption en mars 2003. Il reprend la structure des quatre domaines prioritaires définis dans le document d'«orientation» présenté à la commission en mars 2006¹. Cette structure, comme l'a noté la commission lors de sa session de novembre 2006, permet de suivre de plus près et de façon régulière les progrès réalisés dans chacun de ces domaines. Ces quatre domaines prioritaires sont: i) l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales aux niveaux mondial, régional et national; ii) l'économie informelle; iii) l'emploi des jeunes; et iv) répondre aux besoins particuliers de l'Afrique. Le tableau 1 de l'annexe fait le point des progrès réalisés par le Bureau s'agissant de donner effet aux orientations générales formulées par la commission, tel qu'elle l'avait demandé à sa 297^e session de novembre 2006².

**I. L'emploi au cœur des politiques
économiques et sociales****a) Au niveau mondial*****Indicateurs clés du marché du travail (ICMT)***

2. Les indicateurs clés du marché du travail de l'OIT (ICMT) font apparaître les tendances mondiales du monde du travail en se fondant sur des estimations mondiales et régionales et sur des données nationales relatives au taux de participation au marché du travail, à l'emploi, à l'emploi par secteur, à la situation dans l'emploi, au chômage, au chômage des jeunes, aux élasticités de l'emploi et à la pauvreté au travail.

¹ Document GB.295/ESP/1/1.

² Document GB.297/14(Rev.), paragr. 24.

3. La cinquième édition des ICMT a été lancée en septembre 2007. Elle donne des indications intéressantes sur les tendances récentes du marché du travail, qui sont déterminantes pour analyser et définir les politiques visant à créer des emplois décents, pour stimuler la croissance de la productivité et pour réduire la pauvreté. Cette analyse révèle que les niveaux de productivité ont, ces dix dernières années, augmenté dans presque toutes les régions, la plus forte hausse ayant été enregistrée en Asie de l'Est, où la production par travailleur a presque doublé. Une progression considérable a également été constatée en Europe centrale et du Sud-Est (hors Union européenne) et dans la CEI ainsi qu'en Asie du Sud, où les niveaux de productivité se sont accrus de 50 pour cent environ. Parallèlement, les Etats-Unis ont continué d'afficher, en 2006, les plus hauts niveaux de productivité de la main-d'œuvre, mesures fondées sur la valeur ajoutée par personne employée par an, à savoir 63 885 dollars E.-U.; viennent ensuite, et à une distance respectable, l'Irlande (55 986 dollars E.-U.) et le Luxembourg (55 641 dollars E.-U.). Cependant, la Norvège a enregistré la plus forte productivité mesurée en valeur ajoutée par heure ouvrée (37,99 dollars E.-U.), suivie par les Etats-Unis (35,63 dollars E.-U.) et la France (35,08 dollars E.-U.).
4. Selon les ICMT, 1,5 milliard de personnes dans le monde – soit 30 pour cent de la population mondiale en âge de travailler – peuvent être considérées comme une main-d'œuvre «potentiellement sous-utilisée». Cette nouvelle estimation de la sous-utilisation de la main-d'œuvre comprend les 195,7 millions de chômeurs dans le monde, plus les quelque 1,3 milliard de travailleurs pauvres qui vivent avec leurs familles avec moins de deux dollars E.-U. par jour et par personne. Alors que les chômeurs souhaitent travailler mais n'en ont pas la possibilité, les travailleurs pauvres travaillent mais ne gagnent pas suffisamment pour s'extraire de la pauvreté.
5. Les régions d'Asie ont connu un net recul du nombre de travailleurs et travailleuses vivant avec moins d'un dollar E.-U. par jour; le nombre de travailleurs pauvres d'Asie a chuté de 148 millions entre 1996 et 2006, soit une baisse de l'ordre de 50 pour cent. Par contre, en raison des mauvais résultats économiques de l'Afrique subsaharienne, le nombre de travailleurs pauvres a grimpé de 24 millions.
6. Le rapport estime également que la moitié des femmes et des hommes qui travaillent sont considérés comme vulnérables à la pauvreté. La plupart d'entre eux travaillent dans l'économie informelle et courent le risque élevé de ne pas être protégés, dépourvus qu'ils sont de sécurité sociale et du droit de se faire entendre. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, plus de 70 pour cent des travailleurs occupent un tel emploi. Le rapport révèle aussi que près d'un tiers de la population en âge de travailler ne participe pas au marché du travail. Cette inactivité est bien plus élevée chez les femmes que chez les hommes, avec seulement deux hommes inactifs sur dix contre cinq femmes sur dix, ce qui prouve qu'un large potentiel de la main-d'œuvre féminine reste inexploité.
7. Les ICMT représentent, grâce à leurs 20 indicateurs, une source de données précieuse pour analyser les liens entre les variables clés de l'économie et celles du marché du travail et, partant, identifier les facteurs clés permettant d'atteindre l'objectif mondial du plein emploi productif et du travail décent³.

³ Au cours de la première semaine qui a suivi le lancement de la *Cinquième édition des ICMT*, le site a reçu quelque 240 visites – de la part des agences de presse et sites Web d'information du monde entier (en comparaison, les *Tendances mondiales de l'emploi* de 2007 ont reçu quelque 120 visites). La version électronique du logiciel et les manuscrits sont disponibles sur Internet et ont été téléchargés par près de 1 800 internautes au cours des dix premiers jours.

Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent

8. Comme la déclaration ministérielle de l'ECOSOC de 2006 a vivement soutenu l'Agenda du travail décent de l'OIT, le Bureau a, pour concrétiser son engagement, mis au point des «Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent», en étroite collaboration avec le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Ce guide, qui vise à aider les organisations du système multilatéral à évaluer les résultats de leurs politiques, programmes et activités sur l'emploi et l'accès au travail décent, a été adopté en avril 2007 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).
9. Une grande partie de ces mesures portent sur la création d'emplois et le développement de l'entreprise et s'inspirent de la liste des principaux domaines d'action de l'Agenda global pour l'emploi. Elles exploitent la panoplie d'outils préparée dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi et montrent à quel point les méthodes et outils mis au point par l'Agenda global pour l'emploi ont été sollicités dans le cadre de l'appui apporté à l'Agenda du travail décent.
10. L'OIT a présenté cette panoplie de mesures à la réunion d'experts du Segment de coordination de l'ECOSOC, en juillet 2007, qui a reconnu qu'il s'agissait là de mesures pratiques et fiables permettant aux pays participant à cette réunion d'incorporer les objectifs de l'emploi et du travail décent dans le système multilatéral. C'est ce qui ressort de la résolution adoptée par le Segment de coordination, qui: «considérant le plein-emploi productif et le travail décent pour tous comme d'importants éléments des stratégies de lutte contre la pauvreté qui facilitent la réalisation des objectifs convenus à l'échelon international, y compris des objectifs du Millénaire pour le développement, encourage tous les organismes intéressés du système des Nations Unies à collaborer en vue de l'utilisation, de l'adaptation et du suivi de l'application du Guide des outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent, élaboré par l'Organisation internationale du Travail»⁴.

b) Au niveau régional

11. La *Réunion régionale africaine* qui s'est tenue à Addis-Abeba en avril 2007 a adopté un programme concret visant à promouvoir l'Agenda du travail décent en Afrique pour la période 2007-2015, grâce notamment aux PPTD intégrés. Ce programme tire parti des enseignements tirés de la mise en œuvre du plan d'action en 11 points adopté par le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenu à Ouagadougou, en septembre 2004, et dont les avancées ont été régulièrement rapportées à la commission, tout comme le nombre d'actions portant sur les éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi. Les objectifs suivants figurent parmi les grands objectifs identifiés dans les conclusions de la Réunion régionale africaine, à savoir:
 - intégrer le travail décent dans les stratégies de développement nationales, régionales et internationales;
 - investir dans les entreprises et l'accès au travail décent en Afrique;
 - promouvoir le travail décent pour les jeunes africains;
 - combler le déficit de qualifications;

⁴ Voir la résolution du Segment de coordination de l'ECOSOC 2007, sur le site Web de l'ECOSOC.

- favoriser l'intégration sociale par la création d'emplois de manière à prévenir les conflits et à procéder à la reconstruction.
12. La Réunion régionale africaine a, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (UA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, les CER, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les mandants tripartites de l'OIT, invité le Bureau à mettre en œuvre la décision prise lors de la 39^e Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (Ouagadougou, 2006), et consistant à mettre sur pied un Forum régional pour l'emploi. Ce forum devrait fournir un espace de rencontre permettant à tous les réseaux – syndicats, employeurs, organisations, chercheurs et gouvernements – de s'échanger et de mettre au point les meilleures pratiques pour résoudre les problèmes d'emploi en Afrique. Une réunion de suivi organisée par la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique et l'OIT, s'est tenue à Tunis en septembre. Les participants ont convenu de poursuivre leurs efforts pour établir un plan d'action, identifier les domaines thématiques prioritaires ainsi que les stratégies visant à orienter les activités et les fonctions du forum qui, pour éviter toute ambiguïté, a été renommé le *Réseau régional africain pour l'emploi*.
 13. En *Asie*, le *Forum du BIT sur la croissance, l'emploi et le travail décent en Asie*, qui s'est tenu en août 2007 à Beijing, s'est penché sur les vastes problèmes de mise en œuvre que l'adoption de la Décennie pour le travail décent en Asie (2006-2015) a soulevés lors de la Réunion régionale asiatique, l'an dernier. L'accent a porté tout particulièrement sur le choix des politiques à adopter en vue de créer des emplois et de réduire la pauvreté, sur les politiques et programmes propres à soutenir la productivité et la compétitivité tout en jetant les bases du travail décent, sur la gouvernance du marché du travail et les politiques visant à faire reculer l'économie informelle. Les mandants ont été invités à apporter leur aide pour mettre en œuvre l'Agenda global pour l'emploi comme cadre opérationnel et intégré pour le pilier «emploi» des PPTD et comme moyen d'obtenir des «résultats tangibles et des mesures d'application concrètes» dans la mise en œuvre de la Décennie du travail décent en Asie. A cet égard, les participants ont réclamé la mise sur pied d'un Réseau asiatique de connaissances sur le travail décent. Le bureau régional s'emploie actuellement à mettre au point, en collaboration avec le siège, un plan de travail détaillé pour concevoir et développer un tel réseau.
 14. Le *bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes* a, de concert avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin et avec le soutien de la Commission européenne (EuropeAid), mis en œuvre la composante emploi d'un programme de deux ans sur la cohésion sociale. L'objectif essentiel de ce programme consiste à favoriser le partage d'expériences et de connaissances en matière de politiques de l'emploi afin de renforcer les capacités institutionnelles de l'Etat et des partenaires sociaux dans les pays participants. Il a orienté ses activités vers la mesure et l'analyse des indicateurs du marché du travail, vers la conception de politiques de l'emploi et l'évaluation de leurs incidences. Un certain nombre de pays ont déjà bénéficié de ce programme.
 15. L'OIT continue de travailler en étroite collaboration avec l'*Union européenne* sur les questions touchant à l'emploi et au marché du travail. Elle a, en tant que membre d'un groupe d'experts composé de ministres du travail venus des pays de l'Union européenne, participé activement à la Conférence «Les enjeux de la flexisécurité», organisée à Lisbonne en septembre 2007 sous la présidence portugaise du Conseil.
 16. Dans les pays d'*Europe centrale et de l'Est*, l'OIT continue de travailler main dans la main avec les pays participant au Processus de Bucarest: les examens par pays de la politique de l'emploi se sont largement inspirés du schéma directeur de l'Agenda global pour l'emploi et de ses éléments clés. Dans le cadre de cette aide, l'OIT a participé au séminaire national

tripartite qui s'est tenu en avril 2007 sur le rapport par pays sur la politique de l'emploi de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il s'agissait essentiellement de: i) réaffecter les ressources dans des programmes actifs du marché du travail; ii) améliorer la conception et le choix des PAMT en privilégiant les stratégies de prévention et celles axées sur l'employabilité; iii) promouvoir des liens étroits entre les systèmes d'éducation et de formation, d'une part, et le monde du travail, d'autre part, en associant les partenaires sociaux à ce processus; iv) garantir un système d'éducation et de formation qui tienne compte des préoccupations des femmes; v) réduire l'économie informelle grâce à des amendements législatifs et à une politique fiscale appropriée; et vi) promouvoir d'autres formes d'emploi atypiques et flexibles dans l'économie formelle.

17. Afin de renforcer les activités du Bureau et d'assurer des synergies et une étroite collaboration entre le siège et les spécialistes hors siège pour les activités de l'OIT axées sur l'emploi en Amérique latine et dans les Caraïbes, un atelier a été organisé à Lima, en mai 2007, auquel ont assisté le directeur régional et le directeur exécutif du Secteur de l'emploi. Ce séminaire s'est fixé deux objectifs de base: i) renforcer les capacités du Bureau à atteindre les objectifs définis dans l'agenda de l'Hémisphère pour la création de travail décent dans les Amériques; et ii) repérer les pratiques exemplaires dans les Amériques et en tirer des enseignements afin de renforcer les activités de l'OIT au niveau mondial.
18. Le séminaire a convenu d'une action conjointe dans un certain nombre de domaines conformément à l'objectif du document d'orientation, à savoir améliorer l'efficacité du Bureau et l'impact de son action au niveau national, grâce à une coordination et une collaboration plus étroites entre le Secteur de l'emploi et la structure hors siège, à qui revient la responsabilité première de fournir des services directs aux Etats membres et aux mandants dans le cadre des PPTD.

c) **Au niveau national**

19. C'est au niveau national que l'on peut obtenir les résultats les plus concrets dans la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi afin de soutenir les PPTD. Dans le cadre du suivi de cette mise en œuvre, il est fait référence aux initiatives récentes prises en République-Unie de Tanzanie, en Jordanie (encadré 1) et en Mongolie et à l'élaboration de politiques nationales en matière de développement des compétences dans un certain nombre de pays, ainsi qu'à l'examen récent de l'aide technique du BIT en matière d'emploi et plus particulièrement de développement de l'entreprise en Chine (encadré 2). La République-Unie de Tanzanie et la Jordanie montrent à quel point leurs gouvernements s'engagent au plus haut niveau et accordent une haute priorité à la démarche qui consiste à rendre opérationnels, pour la République-Unie de Tanzanie, les plans pour l'emploi, avec l'aide technique du BIT fournie selon le principe d'«unité d'action» des Nations Unies, et à renforcer, pour la Jordanie, le rôle de coordination du ministre du Travail. La Mongolie montre comment, suite à un exercice national de planification de l'emploi, une haute priorité est accordée à des objectifs clés – dans le cas présent, la lutte contre le chômage des jeunes et la régularisation de l'économie informelle. Le fait que l'assistance technique du BIT soit de plus en plus sollicitée pour l'élaboration de politiques de développement des compétences montre à quel point ces pays tiennent à accroître leur compétitivité et leur productivité face à la mondialisation et, pour la Chine, à développer l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises dans un contexte économique en pleine expansion, afin d'encourager la croissance des petites et moyennes entreprises du secteur privé.

République-Unie de Tanzanie

20. En République-Unie de Tanzanie, l'OIT travaille en étroite collaboration avec les décideurs au plus haut niveau et avec les partenaires sociaux afin de mettre en œuvre la Politique nationale de l'emploi (NEP, 2006), dans le cadre du Programme national de création d'emplois (NECP) et du «Programme unique» des Nations Unies. Il est largement fait appel, dans ce contexte, aux principes directeurs de l'Agenda global pour l'emploi.
21. La réduction de la pauvreté est l'objectif de développement le plus important inscrit au rang des préoccupations gouvernementales en République-Unie de Tanzanie. La création d'emplois productifs ainsi que la promotion du travail décent sont considérées comme des outils indispensables pour réduire la pauvreté monétaire tout en améliorant la croissance économique. L'objectif de la NEP est de voir la société tanzanienne proposer des emplois productifs et décents, capables de générer des revenus suffisants pour assurer le bien-être de ses citoyens et pour réduire la pauvreté.
22. Le NECP s'articule autour de quatre volets: développement du secteur privé, développement des compétences, travaux à forte intensité d'emplois et renforcement des capacités du ministère du Travail à soutenir et à maîtriser le marché du travail. La politique de l'emploi pour Zanzibar a été élaborée et présentée sous sa forme définitive sous l'intitulé «Emplois pour Zanzibar».
23. L'OIT a joué un rôle primordial en sensibilisant l'opinion à l'importance que revêt le travail décent dans la lutte contre la pauvreté – ce qui a conduit les pouvoirs publics à introduire certaines données importantes du travail et de l'emploi dans les stratégies de réduction de la pauvreté du pays – et le Bureau a également fourni une assistance technique spécifique dans l'élaboration de la NEP. Le programme tanzanien du travail décent n'est pas un document indépendant, soutenu «uniquement» par les mandats de l'OIT, mais il fait partie intégrante du processus de développement du pays, car il participe directement à la NEP qui, elle, est directement associée à la stratégie de réduction de la pauvreté. Il s'agit là d'une garantie d'engagement national, d'une condition préalable à la mobilisation de ressources locales et d'un excellent tremplin pour des partenariats et des synergies à venir.
24. A la demande du Président de la République-Unie de Tanzanie et du coordinateur résident du système des Nations Unies, une mission consultative conjointe OIT-PNUD de haut niveau pour l'emploi a été mise sur pied en mai 2007 pour: i) examiner le cadre de l'action gouvernementale en matière de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté; ii) formuler des recommandations sur la NEP et le NECP en tenant compte de la stratégie de réduction de la pauvreté et de l'objectif du Président de créer un million d'emplois productifs d'ici à 2010; et iii) formuler des recommandations pour optimiser les activités des agences des Nations Unies selon le principe d'«unité d'action», afin de soutenir les plans pour la croissance, l'emploi décent et la réduction de la pauvreté.
25. L'avis de la mission conjointe OIT-PNUD a souligné:
 - l'importance cruciale de l'emploi qui est le lien – manquant – entre la croissance et la pauvreté, et la nécessité d'incorporer cet élément dans la stratégie de réduction de la pauvreté;
 - la nécessité d'intégrer les stratégies de croissance dans les stratégies de création d'emplois par secteur en vue de la réduction de la pauvreté, afin de favoriser une croissance génératrice d'emplois. Il convient tout particulièrement de cibler les taux de chômage élevés des jeunes dans l'économie;

- le NECP doit être considéré comme un programme intersectoriel et intergouvernemental, dont l'application nécessite la supervision d'un organe dont l'autorité dépasse celle du ministre, comme le Conseil national de l'emploi;
- il est essentiel que les Nations Unies fournissent un large support multidimensionnel pour sa mise en œuvre. A cet égard, la mission a recommandé d'aligner le projet de programme conjoint des Nations Unies «Wealth Creation, Employment and Economic Empowerment» (Création de richesses, emploi et accès à l'autonomie économique) sur les éléments clés du NECP, à savoir le développement du secteur privé, le développement des compétences et les travaux à forte intensité d'emplois, en incorporant les questions intersectorielles du chômage des jeunes et des femmes dans un environnement décentralisé.

Encadré 1

Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi en Jordanie: La politique nationale de l'emploi

Le gouvernement jordanien s'est employé à relever le défi de l'emploi et il a, au fil des ans, conçu un certain nombre de stratégies de développement visant à réduire la pauvreté et le chômage à l'échelon national. Or deux dysfonctionnements majeurs persistent. Tout d'abord, comme l'emploi n'était pas considéré comme une composante essentielle des politiques économiques et sociales, il n'est resté qu'une résultante des plans et stratégies de développement en vigueur. Deuxièmement, la plupart de ces plans et stratégies n'ont pas fourni suffisamment d'outils ni de ripostes efficaces pour régler les problèmes émergents de l'emploi. Il en ressort que, malgré une volonté politique clairement affichée, le pays a manqué de stratégie d'ensemble face à la question de l'emploi.

Suite à une demande formulée par le gouvernement, l'OIT a mis au point le Programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) qui s'inspire largement des principes directeurs de l'Agenda global pour l'emploi et qui tente de répondre aux besoins prioritaires actuels du pays, à savoir créer de nouveaux emplois, améliorer la qualité des emplois, relever les niveaux de productivité tout en maintenant le taux de croissance économique. Ces critères du PPTD de la Jordanie ont été retenus par le Premier ministre et par le Directeur général du BIT lors de la Réunion régionale asienne de Busan, en 2006.

En élaborant la politique de l'emploi, qui constitue un pilier essentiel du PPTD, les décideurs ont commencé par stimuler le dialogue stratégique et accorder une large part à un débat transparent. Ces mesures ont été prises lors d'une consultation nationale de haut niveau, en juillet 2007, qui était présidée par le Premier ministre et à laquelle participaient des ministres importants (des finances, du travail, du commerce et de l'industrie, des affaires intérieures, de la réforme institutionnelle et de la justice) ainsi que les partenaires sociaux. A l'issue de cette consultation, la nécessité d'améliorer la cohérence et la coordination s'est imposée, et le ministre du Travail a été mandaté par le Premier ministre pour mettre au point la première politique de l'emploi en Jordanie.

L'objectif de cette politique de l'emploi, que le ministre du Travail est en train d'élaborer en consultation avec un Comité tripartite national et avec l'aide technique du BIT, consiste à faire de l'emploi un paramètre incontournable du développement socio-économique, de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Cette politique, qui s'inspire largement des principes directeurs de l'Agenda global pour l'emploi et de ses éléments clés, consiste à:

- faire preuve de méthode et de détermination pour obtenir de hauts niveaux d'emploi;
- parvenir à un consensus entre le gouvernement, les partenaires sociaux et les autres acteurs sur la façon de reformuler et de rationaliser les politiques et pratiques nationales en faveur de l'emploi et du marché du travail;
- assurer une certaine cohérence avec les autres politiques, et notamment les politiques macroéconomiques, sectorielles et de protection sociale;
- promouvoir la flexibilité de la main-d'œuvre et des marchés du travail de manière à ce qu'ils puissent réagir rapidement aux variations conjoncturelles;
- améliorer la capacité de pallier les menaces qui pèsent sur l'emploi à moyen terme et à plus long terme. Engager un débat transparent sur l'emploi, au niveau national, et faire en sorte de suivre et d'évaluer les avancées en la matière pour pouvoir juger de l'efficacité des pouvoirs publics.

Mongolie

26. La Mongolie a commencé par adopter une loi sur la promotion de l'emploi en 2001, puis a lancé un Programme national de promotion de l'emploi en 2002. Compte tenu des changements conjoncturels, la législation et le programme ont récemment fait l'objet de révisions visant à rendre plus efficace l'utilisation du Fonds de promotion de l'emploi et à toucher un plus grand nombre de travailleurs mongols. Un Forum national pour l'emploi va se tenir en novembre 2007, avec l'aide technique du BIT. Il portera sur deux composantes d'une stratégie de l'emploi – l'économie informelle et l'emploi des jeunes. Les progrès sont déjà sensibles: les défis à relever et des options à prendre ont été répertoriés. Les participants au forum seront invités à examiner la politique gouvernementale qui régit l'économie informelle et à débattre d'un projet de plan d'action national sur la promotion de l'emploi des jeunes.
27. Lors de la Conférence nationale sur l'emploi, organisée en 2001, les principes directeurs de l'Agenda global pour l'emploi et ses éléments clés avaient été présentés à un grand nombre de décideurs politiques – ministres, partenaires sociaux et fonctionnaires locaux. Une Conférence nationale sur l'économie informelle avait ensuite été organisée en 2002 pour jeter les bases d'une stratégie appropriée pour l'économie informelle en Mongolie. La politique nationale sur l'emploi informel a été adoptée par le parlement en janvier 2006. Elle établit un plan d'action fondé sur le concept de travail décent de l'OIT. Cette politique vise à «régulariser» l'emploi informel en fournissant des services gouvernementaux, en apportant des garanties dans les domaines juridique, économique, du travail et de la protection sociale pour protéger les travailleurs de l'économie informelle des risques qu'ils encourent, et en assurant une croissance économique⁵. Cette politique sera mise en œuvre en trois phases successives: la première en 2005-2007, la deuxième en 2008-2011 et la troisième en 2012-2015. La stratégie de mise en œuvre tient compte de la politique macroéconomique; elle prévoit des améliorations du cadre juridique, une coordination avec les politiques de promotion de l'emploi, des améliorations de la protection sociale et une coopération grâce au dialogue social et à la participation de la société civile.
28. Un Comité national sur l'emploi des jeunes a été mis sur pied en 2005, dans le cadre d'un projet de l'OIT. En 2006, l'Office national des statistiques (ONS) de Mongolie a mené une enquête sur le passage de l'école à la vie active, avec l'aide financière et technique du BIT. Les résultats de cette enquête ont été utilisés dans un rapport national de l'ONS sur le développement et dans un rapport international du BIT qui établit des comparaisons mondiales grâce à une analyse économétrique. Ces données et cette analyse ont également été exploitées lors de la préparation d'un futur plan d'action national sur l'emploi des jeunes qui fera l'objet d'une discussion lors du prochain Forum national pour l'emploi. Son objectif premier est de réduire le taux de chômage des jeunes d'un tiers d'ici à 2015. Pour ce faire, quatre domaines d'action ont été ciblés: développer et améliorer les compétences, créer de nouveaux emplois pour absorber les nouveaux venus sur le marché, faciliter les démarches pour créer une entreprise et garantir l'égalité des chances.

Politiques nationales de développement des compétences

29. Lors de la discussion de l'élément clé n° 6, à sa session de novembre 2006, la commission avait également fait part des nouveaux efforts déployés par l'OIT pour soutenir les politiques nationales de développement des compétences et pour intégrer le développement des compétences dans les stratégies nationales de l'emploi. Ce type de soutien peut prendre

⁵ Gouvernement de Mongolie: La politique du gouvernement de Mongolie sur l'emploi informel, approuvée par le parlement en janvier 2006, traduction non officielle.

plusieurs formes. Au *Pakistan*, par exemple, l'aide technique consiste à ouvrir la discussion sur les stratégies de mise en œuvre à un grand nombre de partenaires et à leur permettre de tirer des enseignements de l'expérience d'autres pays – notamment en Asie – relative aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre, le financement et l'évaluation, et à la façon de les résoudre. Au *Bangladesh*, l'aide s'est concrétisée par un grand projet de coopération technique sur cinq ans, en partenariat avec l'Union européenne, qui vise à adapter le développement des compétences aux priorités de développement du secteur, dans le cadre de la promotion du secteur privé, mais aussi aux besoins en matière de formation professionnelle dans le secteur rural et dans l'économie informelle, dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté. En *Amérique latine*, une recherche comparative a été entreprise, en étroite collaboration avec le CINTERFOR de l'OIT, sur l'expérience des pouvoirs publics et des instituts nationaux de formation dans le recours au développement des compétences pour promouvoir des stratégies nationales en matière de compétitivité et de productivité. Au *Cambodge*, c'est au stade de la conception de la politique et du programme que l'effort a été consenti, en réponse à une demande d'aide pour l'élaboration d'une politique cohérente de développement des compétences et de création d'emplois: l'Agenda global pour l'emploi a été présenté comme cadre de référence pour l'élaboration d'une politique nationale, et a fait l'objet d'une discussion tripartite. En Afrique, une aide technique est accordée au *Burundi*, au *Cameroun*, au *Ghana*, à *Madagascar* et au *Niger* pour la formulation des politiques nationales de développement des compétences et pour leurs cadres juridiques, elle est accordée pour les politiques d'amélioration du secteur en *Egypte* et au *Maroc*; pour l'*Egypte* et le *Libéria*, il s'agit d'une assistance technique visant à améliorer les instituts et les systèmes de formation professionnelle; et pour l'*Afrique de l'Ouest* francophone, cette aide se fait sous forme de conseils dispensés dans le cadre d'initiatives régionales visant à améliorer l'utilisation et l'impact des fonds de formation destinés à répondre aux besoins des employeurs et à améliorer l'employabilité des travailleurs, grâce à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de qualifications.

Encadré 2

Chine: Examen de la composante emploi du programme de l'OIT en Chine

La réunion semestrielle de la commission mixte chargée d'examiner le Protocole d'accord entre la Chine et l'OIT s'est tenue en août 2007, avec la participation du ministre du Travail et de la Sécurité sociale (MTSS), du Directeur général du BIT et des directeurs exécutifs des secteurs 1 et 2. L'examen de la composante emploi du programme de l'OIT en Chine a révélé que les activités de l'OIT avaient été fructueuses en ce qui concerne notamment l'aide accordée à la formulation de la loi sur la promotion de l'emploi, qui a été adoptée fin août et qui reprend nombre d'éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi. Il en va de même pour l'aide du BIT aux activités du MTSS relatives à l'évaluation de l'impact de la politique active du marché du travail, au développement de l'entreprise, au développement des compétences, à la microfinance et aux services de l'emploi. Une réunion de suivi entre le MTSS et le directeur exécutif du Secteur de l'emploi a permis d'inventorier les priorités en matière d'aide du BIT aux activités du MTSS, dans la mise en œuvre notamment du PPTD.

Pour ce qui est de l'aide au développement de l'entreprise en Chine, il convient de mentionner qu'un programme GERME de trois ans vient de s'achever. Ce programme a été un succès et a généré près de 1,2 million de nouveaux emplois partout où la méthodologie a pu être introduite. Quelque 6 500 formateurs ont été formés ce qui revient à dire que ce programme a une capacité plus importante que tous les autres programmes GERME réunis. Le ministère du Développement international (DFID) du Royaume-Uni qui a été, avec le Japon, le principal donateur, a déclaré en août 2007, lors d'une réunion qui marquait la fin de ce projet, que ce programme avait été l'une de leurs plus belles réussites dans le monde.

II. L'économie informelle

30. En mars 2007, la commission a passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre d'action de la CIT sur le travail décent et l'économie informelle, adopté à la CIT de 2002⁶. L'exposé commun du Secteur de l'emploi et du Secteur de la protection sociale a mis en exergue l'état des connaissances, le débat de politique générale ainsi que les leçons tirées de l'expérience acquise dans des domaines d'action qui recouvrent l'ensemble des objectifs stratégiques du travail décent. La commission a examiné les problèmes soulevés dans le document, elle a approuvé la stratégie globale et intégrée proposée et a donné des orientations pour les activités futures dans ce domaine.

31. Des avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre du plan de travail en cours de l'Initiative focale sur l'économie informelle (présenté en annexe du rapport de la commission de mars 2007) et notamment:

- travaux préparatoires et consultations en cours pour le *Colloque interrégional sur l'économie informelle: Permettre une transition vers la formalisation* (27-29 nov. 2007). Le colloque aura pour objet principal la mise en commun des connaissances et des données d'expérience sur les pratiques exemplaires et les différentes méthodes utilisées pour favoriser la transition vers la formalisation. Il doit déboucher aussi sur un examen technique tripartite des politiques, programmes et pratiques efficaces dans des principaux domaines d'action. Il devrait permettre encore de circonscrire les activités de suivi envisageables en matière de recherche, de renforcement des capacités et de coopération technique, dans le cadre du résultat commun sur l'économie informelle inscrit dans le programme et budget pour 2008-09. Une consultation interne au Bureau mettant à contribution le personnel des bureaux extérieurs et celui du siège doit avoir lieu à la suite immédiate du colloque, le 30 novembre, ouvrant ainsi la voie aux travaux de suivi de la période biennale 2008-09;
- mise à jour des statistiques relatives à l'économie informelle, notamment par l'exploitation et l'analyse des données les plus récentes de la base de données de STAT;
- évaluation et intégration des différents outils du BIT, opération qui comprendra notamment la mise à jour de la base de données sur les outils existants et la préparation d'un guide d'utilisation synthétique portant sur plusieurs thèmes;
- tenue d'une discussion interactive ciblée sur le thème «Faire reculer l'économie informelle» dans le cadre d'un Forum sur la croissance, l'emploi et le travail décent en Asie (août 2007);
- réalisation d'examens par pays approfondis et collecte d'informations sur les pratiques exemplaires dans différents domaines d'action.

III. Emploi des jeunes

32. Le Bureau a joué un rôle actif lors de la Conférence «Les jeunes en Europe orientale et en Asie centrale: des grandes orientations à l'action concrète» (Rome, 21-23 mai 2007), organisée par la Banque mondiale avec l'aide de la Coopération italienne au développement. Cette manifestation a réuni les représentants des gouvernements et des

⁶ Document GB.298/ESP/4.

organisations de jeunes de 29 pays d'Europe orientale et d'Asie centrale (EAC) de même que du Kosovo. Il s'agissait là du premier forum organisé à l'échelle de l'EAC pour débattre des conclusions et recommandations du rapport sur le développement dans le monde 2007 de la Banque mondiale, entièrement consacré aux problèmes des jeunes, et pour mettre au point une action de suivi dans la région. Ainsi, le Programme pour l'emploi des jeunes de l'OIT a été invité à fournir des données pertinentes à la conférence et à définir l'importance du volet emploi. Par ailleurs, le Bureau a adressé un discours de politique générale lors de la session plénière sur l'emploi des jeunes et il a organisé et coordonné trois sessions thématiques. Cela a permis aux mandants de l'OIT, d'une part, d'assurer leur participation à plusieurs sessions en tant qu'intervenants et, d'autre part, de s'exprimer et de transmettre les messages de politique générale et les enseignements à tirer des activités de l'OIT relatives à l'emploi des jeunes. Ces messages ont d'ailleurs été largement repris dans la déclaration finale de la conférence. Des consultations sont en cours pour définir les actions conjointes de suivi de l'OIT et de la Banque mondiale à l'échelon national.

33. Depuis début 2007, le Bureau participe activement aux activités relatives au volet thématique «Jeunesse, emploi et migration» du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ce Fonds a été institué en décembre 2006 par le PNUD avec l'aide du gouvernement espagnol, afin d'accélérer les efforts tendant à la réalisation des OMD et de soutenir la réforme des Nations Unies à l'échelon national. Sa participation à une équipe interinstitutions de haut niveau a permis au Bureau d'intégrer pleinement les questions qui sont au cœur de l'Agenda du travail décent et de l'Agenda global pour l'emploi, ainsi que celles à propos desquelles il possède une expertise spécifique, dans le mandat qui guide les propositions de projets soumises au fonds. L'OIT a ainsi eu la possibilité de diriger des activités à l'échelon national tout en ouvrant la voie à une meilleure coordination et une plus grande cohérence au sein des institutions des Nations Unies pour ce qui touche à l'emploi des jeunes.
34. La participation à cette entreprise est aussi une mesure concrète visant à mettre en pratique l'accord conclu récemment entre le PNUD et l'OIT pour instaurer une coopération plus étroite, dans le domaine notamment de l'emploi des jeunes. Afin de soutenir les activités réalisées au siège et sur le terrain, en lien avec le volet thématique des OMD, le Bureau a, par l'intermédiaire de son Programme pour l'emploi des jeunes, lancé une plate-forme interactive sur le Web. Cette plate-forme donne non seulement un accès rapide aux documents, instruments et ressources utiles répertoriés par pays et par thèmes, mais elle fournit aussi un espace vivant et dynamique où les internautes peuvent s'échanger connaissances et conseils. Cette initiative novatrice de l'OIT de partage des connaissances sur l'emploi des jeunes devrait, à long terme, devenir une communauté de pratiques à part entière.

IV. Répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique

35. Compte tenu de l'importance de l'apprentissage, qui est le principal outil de transmission des compétences techniques dans l'économie informelle, un nouveau programme de recherche a été lancé pour savoir si l'institution de systèmes traditionnels d'apprentissage pouvait être plus efficace pour améliorer les compétences des jeunes dans l'économie informelle et augmenter l'employabilité des apprentis dans l'économie formelle. Un séminaire, organisé en mai 2007, a réuni chercheurs, représentants d'autres institutions spécialisées et personnels de projets de Coopération technique pour le développement des compétences et le programme IPEC afin de comparer les expériences en matière d'amélioration des systèmes d'apprentissage dans toutes les régions du monde, mais essentiellement en *Afrique occidentale*. Les participants ont reconnu l'existence de nouveaux enjeux stratégiques et ont convenu des moyens pratiques de continuer

d'échanger leurs expériences. Ces activités sont planifiées en collaboration avec le Groupe de travail pour la coopération internationale en matière de développement des compétences.

Renforcement de la capacité technique de l'OIT de répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique

36. En vue de renforcer les capacités techniques et administratives dont le BIT a besoin pour soutenir les efforts déployés aux niveaux continental, régional et national afin de répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique, le Secteur de l'emploi a pris plusieurs initiatives, et a organisé notamment, en juin 2006 à Dakar, en collaboration avec le bureau régional pour l'Afrique, un atelier qui a rassemblé les spécialistes de l'emploi en Afrique.
37. Afin de superviser les avancées faisant suite aux décisions prises lors de cette réunion ainsi que le plan de travail approuvé conjointement, une réunion «Closing the Biennium Retreat: ILO support to Africa in the area of Employment» s'est tenue à Genève en septembre 2007. Les participants à cette réunion, et notamment le directeur régional et d'autres fonctionnaires du bureau régional, ont examiné l'état d'avancement des grands programmes et activités conjointes approuvées lors de la réunion de Dakar («Dakar Matrix»), et ont engagé une discussion approfondie dans quatre domaines précis, à savoir: i) la gestion de l'augmentation de la demande et des attentes pour ce qui est des services de l'OIT; ii) la recherche en matière d'analyse et de méthode; iii) la mobilisation des ressources; et iv) l'économie informelle. Ils ont également passé en revue la coopération OIT/UA dans le contexte des trois initiatives africaines que le Secteur de l'emploi soutient actuellement, à savoir: le Forum régional africain pour l'emploi; le Cadre d'action réglementaire pour l'emploi s'appuyant sur les communautés économiques régionales; et l'économie informelle.
38. La réunion a été consacrée, pour une grande partie, à passer en revue le soutien accordé aux PPTD dans le domaine de l'emploi, dans un certain nombre de pays, et à examiner comment renforcer ce soutien pour donner suite aux conclusions de la Réunion régionale africaine pour la promotion de l'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015.

Genève, le 12 octobre 2007.

Document soumis pour information.

Annexe

Suivi des orientations formulées par la Commission de l'emploi et de la politique sociale (depuis novembre 2006) ¹

Question à l'ordre du jour: orientation/décision *	Suivi
Environnement de l'entreprise, droit du travail et micro et petites entreprises (GB.297/ESP/1)	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mener à bien «un large programme de recherche intersectoriel» et donner des orientations aux mandants dans ce domaine. Viser un équilibre dont «chacun sortira gagnant». ■ En ce qui concerne la question de la collaboration avec la Banque mondiale s'agissant de la mesure et de la caractérisation de la qualité de la législation du travail, les membres de la commission sont convenus que toute collaboration avec d'autres institutions devrait se fonder sur une position bien définie et propre à l'OIT. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un programme de recherche préliminaire a été défini. Il porte sur trois volets essentiels dans la perspective d'une solution sans perdants: amélioration de la représentation, renforcement de la réglementation (protection sociale notamment) et application plus rigoureuse des normes. Plusieurs études de cas sur la situation en Asie du Sud, en Afrique, au Chili, au Pérou, en Equateur et en Nouvelle-Zélande sont en cours. ■ Une collaboration est prévue avec les secteurs I, III et IV et des contacts ont été noués à cette fin. Un groupe consultatif intersectoriel est déjà sur pied. ■ Des travaux ont été entrepris en collaboration avec le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs. Ils visent notamment le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et la réalisation de projets de recherche avec les travailleurs. La collaboration avec le Bureau des activités pour les travailleurs a pour objectif général de recenser ceux des dispositifs associatifs mis en œuvre par des organisations de travailleurs qui ont effectivement touché les micro et petites entreprises (de l'économie formelle ou informelle), leurs points forts et leurs points faibles, les modalités utilisées pour assurer plus efficacement la fonction de représentation et la nature des cadres juridiques et institutionnels utilisés à ces fins. Des recherches comparées ont débuté, qui porteront dans un premier temps sur 16 pays (Afrique, Asie, Amériques et Europe). ■ Un groupe de travail interne a été créé sous la supervision du directeur exécutif et chargé d'examiner la méthode Doing Business (La pratique des affaires) et d'évaluer les autres solutions envisageables.

¹ L'examen du document GB.297/ESP/2 (Négociation collective et Agenda du travail décent) a été reporté de novembre 2006 à novembre 2007. L'examen du document GB.298/ESP/5 (L'Agenda du travail décent dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP): évolution récente) a été reporté de mars 2007 à novembre 2007.

**Stratégies et pratiques pour l'inspection du travail
(GB.297/ESP/3)**
Point appelant une décision:

- La commission a recommandé au Conseil d'administration d'inviter le Bureau à formuler, mettre en œuvre et évaluer une stratégie d'appui à la modernisation et à la redynamisation de l'inspection du travail, dans le cadre de partenariats internationaux le cas échéant.

- Un plan d'action préliminaire a été élaboré à l'issue de la session de mars 2007 du Conseil d'administration. Ce plan prévoit des activités dans les domaines suivants: promotion et sensibilisation, renforcement des capacités et formation, gestion des projets, résultats immédiats communs pour le renforcement de l'inspection du travail, communication de l'information de gestion et évaluation.
- Un atelier tripartite a été organisé au Pakistan en vue d'appuyer le renforcement du système d'inspection du travail dans la province du Pendjab.
- Un document d'information technique intitulé «Code de conduite éthique et professionnel à l'intention des inspecteurs du travail» sera élaboré en coopération avec l'Association internationale de l'inspection du travail (AIIT) et d'autres unités du BIT dans le but de renforcer la transparence et la qualité de la gouvernance.
- SafeWork et le Secteur du dialogue social ont mené des discussions préliminaires sur un projet de formule type destiné aux audits visés dans les résultats communs.
- Une conférence internationale importante a été organisée à Düsseldorf en vue d'un examen plus approfondi du rôle de l'inspection du travail et de la gouvernance dans les programmes par pays de promotion du travail décent.
- Deux ateliers internationaux ont été organisés aux fins d'un examen du mandat et de la formation des inspecteurs du travail ainsi que de la gestion des filières de production.
- Un premier examen du portail mondial sur l'inspection du travail a été réalisé en coopération avec DCOMM.
- Des outils pédagogiques sur l'inspection du travail dans l'agriculture et la construction ont été élaborés en coopération avec le Centre de l'OIT à Turin, dans le cadre du Système intégré de formation à l'inspection du travail. Parallèlement, un manuel de formation à l'usage des inspecteurs du travail a été publié. Il est utilisé pour former les acteurs intéressés en vue de leur participation aux efforts pour la prévention du VIH/SIDA et la lutte contre ses effets, dans le cadre de leur mandat de contrôle et de consultation.

Emploi des jeunes (GB.297/ESP/4)

- Accord général sur les modalités d'application du Programme pour l'emploi des jeunes de l'OIT et sur la nécessité de poursuivre les activités entreprises dans ce cadre, conformément à la résolution adoptée à la session de 2005 de la CIT et au plan d'action correspondant.
- Le programme devrait renforcer sa base de connaissances, notamment dans les domaines prioritaires proposés (politiques économiques pour la croissance de l'emploi, compétences, technologie et employabilité, développement de l'entreprise, mesures visant le marché du travail et institutions, gouvernance, autonomisation et capital institutionnel).
- Le programme devrait créer des mécanismes permettant de surveiller et évaluer l'impact des politiques et instruments dans le domaine de l'emploi des jeunes.
- Définition d'un cadre pour la coopération OIT/PNUD/ONUSDI sur l'emploi des jeunes dans l'Union du fleuve Mano (Guinée, Libéria, Sierra Leone) et en Côte d'Ivoire.
- Participation active au processus relatif au volet thématique «Jeunesse, emploi et migration» du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment aux efforts pour la promotion de l'intégration des questions relatives aux migrations et à l'emploi des jeunes.
- Assistance à la Slovaquie, qui doit assurer prochainement la présidence de l'UE (premier semestre 2008) et donner à la question de l'emploi des jeunes un caractère tout à fait prioritaire (Réunion tripartite d'experts, Ljubljana, 6-7 décembre 2007).
- Contribution technique significative à la conférence organisée par la Banque mondiale sur le thème «Les jeunes en Europe orientale et en Asie centrale: des grandes orientations à l'action concrète» (Rome, mai 2007).

Question à l'ordre du jour: orientation/décision ***Suivi**

- Le programme devrait procéder à une évaluation de l'impact de l'action entreprise par le Bureau dans le domaine de l'emploi des jeunes.

- Instauration d'un programme d'action pour l'emploi des jeunes mettant à contribution toutes les unités du secteur.
- Définition et mise en train de projets de recherche sur les thèmes suivants: les arrangements contractuels et leurs effets sur l'emploi des jeunes; les politiques sectorielles et les tendances en matière d'emploi des jeunes au Chili; les liens entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes au Brésil (projet conjoint avec l'IPEC); bilan des enseignements pouvant être tirés des pratiques exemplaires (initiatives entrepreneurs/secteur privé) en matière de création d'emplois pour les jeunes et de promotion de l'emploi des jeunes.
- De nouveaux projets de coopération technique ont été lancés et sont opérationnels.
- Voir aussi les documents faisant le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (GB.298/ESP/1 et GB.300/ESP/4).

Application des décisions de la Commission de l'emploi et de la politique sociale (GB.297/ESP/5)**Point appelant une décision:**

La commission a recommandé au Conseil d'administration de prier le Bureau:

- de se préoccuper dûment, lors de la préparation des documents qui seront soumis à l'examen de la commission, d'identifier les domaines où les orientations et/ou des points appelant une décision sont nécessaires;
- de faire rapport à chaque session de novembre de la Commission ESP des progrès accomplis dans le suivi des orientations générales formulées par la commission.

- Sur les quatre documents examinés par la commission à sa session de mars 2007, le premier était présenté pour information (Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi), le deuxième contenait un point appelant une décision (Salaires) et les deux derniers étaient soumis pour discussion et orientation. Sur ces deux documents, l'un portait notamment sur les domaines dans lesquels la commission devait formuler des recommandations (Transférabilité des compétences) et l'autre sur les enseignements tirés de l'expérience acquise et la marche à suivre (Economie informelle).
- Sur les cinq documents présentés à la commission à sa session de novembre 2007, le premier l'est pour information (Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi), alors que le deuxième contient un point appelant une décision (Fiducie sociale mondiale). Les trois autres sont soumis pour discussion et orientation et portent notamment sur les questions de mise en œuvre et les lacunes repérées dans les connaissances (Aperçu de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi), les enseignements tirés et la marche à suivre (DSRP) et les activités futures proposées (Négociation collective).
- Le présent tableau donne suite à la demande relative à la présentation d'un bilan des progrès réalisés formulée à la session de novembre de la commission.

Mise en œuvre des programmes de promotion du travail décent par pays: liste récapitulative de domaines d'action en matière de protection sociale (GB.297/ESP/7)

- Le consensus est acquis largement quant au caractère décisif de la protection sociale aux fins du travail décent et à l'utilité du rapport comme base pour les travaux futurs du Bureau, notamment la définition d'outils mieux adaptés.
- Des projets visant la mise en œuvre de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous en République-Unie de Tanzanie et en Zambie ont été lancés en janvier 2007. Le gouvernement français a organisé en mars 2007 à Paris une conférence internationale de haut niveau sous le titre «La couverture du risque maladie dans les pays en développement: rompre le cercle vicieux de la maladie et de la pauvreté». La version préliminaire d'un document relatif à la stratégie de l'OIT en faveur de l'accès universel à la santé a été préparée en tant que base pour la discussion et distribuée aux mandants en vue de consultations mondiales. Une étude sur le thème «Le droit à la sécurité sociale et le développement national» a été publiée en janvier 2007. Un document sur le thème «Croissance, emploi et protection sociale: une stratégie pour une croissance équilibrée dans une économie de marché mondialisée» a été examiné lors d'une réunion informelle des ministres du travail et des affaires sociales pendant la session de 2007 de la CIT.

Le Département de la sécurité sociale travaille à l'élaboration d'un outil de modélisation quantitatif qui doit permettre aux pays de chiffrer le coût d'un régime de sécurité sociale de base.

- Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne les deux projets transversaux sur les conditions de travail en Europe et en Asie. Ainsi, une étude a été réalisée, en collaboration étroite avec la Commission européenne, sur l'évolution des conditions de travail et d'emploi dans les 27 pays de l'UE ainsi qu'en Croatie. Un projet similaire a été lancé pour l'Asie et le Pacifique, l'accent étant mis principalement dans ce cas sur les conséquences de la mondialisation et de la déréglementation. Les conclusions du projet ont été présentées lors d'un atelier tenu en février 2007.
- En ce qui concerne les progrès concernant le VIH/SIDA et le monde du travail, une réunion a été organisée en décembre 2006 à Turin avec des représentants de l'OIE et de la CISL-ORAF provenant de huit pays d'Afrique ainsi que plusieurs donateurs importants. L'objectif de la réunion était de promouvoir la mise en œuvre de l'accord global OIE-CISL sur le VIH/SIDA.
- La Déclaration de Brême sur la responsabilité et le partenariat («Ensemble contre le Sida») a été adoptée par les ministres de la santé des pays de l'Union européenne et de 16 autres pays lors d'une conférence organisée par le gouvernement allemand en mars 2007. Il est pris acte explicitement dans ce texte de l'importance du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail.
- Un projet sur les migrations de main-d'œuvre financé par le DfID a été lancé. Les activités visent notamment à: a) mettre à jour et compléter la base de données internationale sur les migrations de main-d'œuvre; b) mettre à jour et compléter le recueil de pratiques exemplaires annexé au cadre multilatéral de l'OIT; c) effectuer les travaux préparatoires à la tenue, à Turin en avril, d'un séminaire de formation sur les politiques en matière de migration de main-d'œuvre; et d) réaliser des travaux préparatoires à l'utilisation à titre expérimental d'un module statistique sur les migrations de main-d'œuvre devant être incorporé dans les enquêtes auprès des ménages. Des études sur la pratique de tests visant à mettre en évidence la discrimination à l'embauche ont été réalisées en Suède et en France et leurs conclusions ont été présentées aux gouvernements en décembre 2006 et mars 2007, respectivement. Le site Internet sur l'égalité, la discrimination et l'intégration des travailleurs migrants et immigrés (<http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/equality/>) et un ouvrage intitulé «Equality in Diversity: Migration and Integration, A Handbook» ont été lancés.
- Un atelier régional tripartite sur les politiques relatives aux migrations de main-d'œuvre en Fédération de Russie et dans les pays de la CEI a eu lieu à Moscou en décembre 2006. La version en russe de la publication conjointe OSCE-BIT-OIM intitulée «Handbook on Establishing Effective Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination» est parue. Un projet pour le renforcement des capacités techniques a été lancé avec l'appui de l'UE. Il doit viser la constitution de partenariats durables aux fins d'une gouvernance efficace des migrations de main-d'œuvre en Fédération de Russie, dans le Caucase et en Asie centrale.
- Dans le but de définir les modalités que le Bureau devrait privilégier pour traiter la question de la protection sociale dans le cadre des PPTD en Afrique, un atelier sur les politiques et stratégies en matière de protection sociale a été organisé au Caire en février 2007 en collaboration avec le bureau régional de l'OIT pour l'Afrique.

Question à l'ordre du jour: orientation/décision *

Suivi

Les salaires dans le monde: faits nouveaux et défis à relever (GB.298/ESP/2)**Point appelant une décision:**

- La commission recommande au Conseil d'administration de prendre acte du caractère essentiel des salaires aux fins du travail décent et des lacunes dans la compréhension des aspects relatifs aux salaires et au revenu et d'inviter le Bureau en conséquence à élaborer et à mettre en œuvre, en consultation avec les mandants, un programme de travail tenant compte des ressources disponibles, du potentiel de mobilisation d'autres acteurs et de la nécessité de renforcer les partenariats avec d'autres institutions. Dans un premier temps, ce programme portera à titre prioritaire sur divers aspects relatifs aux salaires et au revenu comme suit:
 - a) collecte et diffusion de statistiques;
 - b) assistance au niveau des pays, y compris dans le cadre des PPTD;
 - c) mécanismes de fixation des salaires et négociations salariales;
 - d) salaires, productivité et performance économique;
 - e) différentiels et disparités de salaires.

- Des mesures ont été adoptées en vue de la publication d'un rapport périodique sur les tendances et les orientations en matière de salaires dans différents pays. Des consultations ont eu lieu avec Secteur II et INTEGRATION en vue de vérifier l'existence de données sur les salaires au sein du BIT.
- Un réseau de spécialistes des questions liées au salaire a été créé en Amérique latine, en coopération avec les bureaux extérieurs intéressés, et des réseaux similaires sont sur le point de voir le jour en Asie et en Afrique.
- Des études par pays ont été commandées en vue de rassembler des données sur les indicateurs clés en matière de salaires et de revenu ainsi que sur les mécanismes de fixation des salaires, systèmes de paiement et politiques salariales les plus répandus.
- Une demande de financement a été adressée à la Commission européenne en vue de la réalisation d'un projet de recherche axé sur les grandes orientations qui portera sur les salaires minimums dans les 27 pays de l'UE.

La transférabilité des compétences (GB.298/ESP/3)

- Confirmation de l'engagement en faveur de la formation continue (employeurs) et de la formation qualifiante et de l'organisation des carrières (travailleurs).
- Intérêt exprimé quant à la communication d'informations sur les options politiques et les données d'expérience internationales.
- Appel au renforcement de la collaboration avec le Centre de Turin et le CINTERFOR de l'OIT.
- Intérêt exprimé pour des travaux complémentaires sur les compétences de base et les méthodologies associées, ainsi que sur les stratégies de renforcement des compétences porteuses d'avenir.

- EMP/SKILLS a participé à des consultations visant à développer le nouveau document de stratégie du CINTERFOR ainsi qu'à la session semestrielle de la commission consultative technique de cet organe (Cartagena, Colombie, juin 2007), en compagnie de représentants d'instituts de formation nationaux, de ministères et d'organisations de travailleurs et d'employeurs. Des activités de coopération technique et financière ont été entreprises aux fins d'activités de recherche générales et de l'organisation d'une réunion régionale sur le rôle des institutions nationales de formation dans les compétences et la productivité (Brésil, septembre 2007). Les moyens envisageables pour assurer une coordination et une coopération régulières doivent être définis avec le nouveau directeur du CINTERFOR.
- Des consultations sont en cours avec le Centre de Turin en vue de développer et multiplier les domaines de coopération, conformément aux priorités des PPTD; des discussions techniques sur l'emploi et la formation sont prévues fin 2007 avec le personnel dernièrement embauché à Turin; des discussions sur la répartition du travail et la planification du travail en équipe doivent avoir lieu avec l'appui d'un facilitateur de Turin en novembre/décembre.
- Des discussions sont en cours avec des représentants des employeurs et des travailleurs, dans le cadre de l'élaboration du rapport devant servir de base à la discussion générale sur le thème *Aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement* (CIT 2008), en vue de préciser les priorités et orientations pour l'examen et la mise en commun des données d'expérience internationales.
- Des études de cas par pays ont été commandées sur les stratégies novatrices pour le développement des compétences, le rôle du dialogue social et les résultats à ce jour.

Question à l'ordre du jour: orientation/décision ***Suivi**

- Des axes de recherche ont été proposés comme suit pour la période biennale 2008-09: collaboration avec d'autres institutions pour le développement ou donateurs en vue de circonscrire les facteurs indispensables au succès des travaux pour la définition et la mise en œuvre de méthodes permettant d'améliorer la formation sur la base des compétences et la reconnaissance de la formation de base ou technique antérieure ainsi que de méthodes destinées à l'évaluation de leur impact sur l'emploi (Cadres nationaux de qualification, modernisation des systèmes d'apprentissage traditionnels, méthodes visant l'intégration de compétences de base dans le programme des institutions de formation).

L'économie informelle (GB.298/ESP/4)

- Large appui en faveur de démarches intégrées pour la transition vers la formalisation, compte tenu de la diversité des situations nationales.
- Confirmation des deux objectifs liés mentionnés dans la résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa session de 2002, à savoir la préservation du potentiel de création d'emplois et la protection des travailleurs.
- Travaux préparatoires et consultations en cours pour le Colloque interrégional sur l'économie informelle: Permettre une transition vers la formalisation (27-29 novembre 2007). Le colloque aura pour objet principal la mise en commun des connaissances et des données d'expérience sur les pratiques exemplaires et les différentes méthodes utilisées pour favoriser la transition vers la formalisation. Il doit déboucher aussi sur un examen technique tripartite des politiques, programmes et pratiques efficaces dans les principaux domaines d'action. Il devrait permettre encore de circonscrire les activités de suivi envisageables en matière de recherche, de renforcement des capacités et de coopération technique, dans le cadre du résultat commun sur l'économie informelle inscrit dans le programme et budget pour 2008-09. Une consultation interne au Bureau mettant à contribution le personnel des bureaux extérieurs et celui du siège doit avoir lieu à la suite immédiate du colloque, le 30 novembre, ouvrant ainsi la voie aux travaux de suivi de la période biennale 2008-09.
- Mise à jour des statistiques relatives à l'économie informelle, notamment par l'exploitation et l'analyse des données les plus récentes de la base de données de STAT.
- Evaluation et intégration des différents outils du BIT, opération qui comprendra notamment la mise à jour de la base de données sur les outils existants et la préparation d'un guide d'utilisation synthétique portant sur plusieurs thèmes.
- Tenue d'une discussion interactive ciblée sur le thème «Faire reculer l'économie informelle» dans le cadre d'un forum sur la croissance, l'emploi et le travail décent en Asie (août 2007).
- Réalisation d'examens par pays approfondis et collecte d'informations sur les pratiques exemplaires dans différents domaines d'action.
- Appui aux PPTD par l'élaboration et l'application d'approches intégrées.

* L'intitulé des questions à l'ordre du jour qui comportaient un point appelant une décision est suivi de la mention correspondante. Toutes les autres questions figurant dans la colonne ont été soumises pour discussion et orientation.
